



Human Rights Defenders Network in Central Africa

VIOLATION DE LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET DE REUNION EN GUINEE EQUATORIALE: L'ONG CENTRE D'ETUDE ET INITIATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT (CEID) SUSPENDU PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR.

COMMUNIQUE DE PRESSE N°0005/CAM/2016

Cameroun-Guinée Equatoriale 18 Mai 2016: Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) informe la communauté Nationale et Internationale que : Le 16 mars, le vice premier ministre Vice-Premier Ministre chargé du secteur Politique, Démocratie et Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales a publié une résolution qui ordonne la suspension du CEID, de « toute activité jusqu'à nouvel ordre ». Pour motif des propos sans fondement:

- « Violation de l'ordre public a travers de discours nuancés d'incitations à la violence et de commentaires destinés à provoquer une révolte des jeunes, prononcé durant une activité organisé par le CEID »

Rappels des faits

Du 29 au 31 janvier 2016, en collaboration avec de nombreuses institutions, parmi lesquelles le ministère de la Jeunesse et des Sports de la Guinée Equatoriale, le CEID a organisé le Forum de Jeunes équato-guinéens pour la tolérance et le développement (donc l'objectif était de répondre de manière pacifique, civilisée et ouverte au public, aux questions sur l'éducation et les inquiétudes des jeunes). C'est malheureusement à l'issue de la première journée inaugurale que sous l'ordre de M Amado Nguema Owono, gouverneur de la province de « Litoral », le forum a été interrompu et interdit sans aucune forme de procédure administrative légale par des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

En effet, le CEID subit depuis 6ans déjà des pressions et harcèlement de façon répétée. D'abord, depuis Mai 2010, l'un de ses principaux dirigeants reste arbitrairement exclu de son emploi à l'Université Nationale par des ordres au-delà de questions d'emploi; ensuite, en Juillet 2011 le même Ministre a ordonné, sans aucune une raison quelconque, la suspension d'un cours de gestion d'ONG à l'intention des associations et organisé par le CEID dans la ville de Bata ; enfin pour ne cite que ceux là, la suspension du CEID de « toute activité jusqu'à nouvel ordre » le 16 mars 2016.

Face a cet acharnement ayant abouti à la suspension du CEID et le dépôt d'un recours administratif contre la résolution du Ministre de l'intérieur entrepris par ce derniers, **le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :**

- Dénonce fermement le harcèlement, l'acharnement et les méthodes d'intimidations perpétrées contre l'ONG CEID et ses membres ;
- Condamne la suspension sans motif certain la résolution qui ordonne la suspension du CEID, de « toute activité jusqu'à nouvel ordre » ;
- Affirme que la suspension de la CEID de toute activité constitue non seulement une violation flagrante à la liberté d'expression, d'association et de réunion mais aussi, une menace aux droits de l'homme en Guinée et un frein considérable au travail pour le renforcement de la société civile nationale ;
- Exige la levé immédiate de cette suspension donc le motif reste floue et sans fondement légitime.

Par ailleurs, le **REDHAC demande au gouvernement de la Guinée Equatoriale de respecter:**

- Les prévisions légales fondamentales de la loi N°6/2006 sur la Procédure Administrative en vigueur en Guinée Équatoriale ;
- La Loi Générale des Associations de la Guinée Equatoriale, ainsi qu'à l'obligation pour l'état de garantir les droits fondamentaux sur la liberté d'associations et liberté d'expression, protégées par l'Art.13 de la loi fondamentale de Guinée Equatoriale;
- Les instruments internationaux ratifiés par la Guinée Equatoriale, en particulier, l'Art. 22 du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques et l'Art.10 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples;

Merci de prendre toutes actions qui concourent à la levé de la suspension de la CEID

Fait à Douala le, 18Mai 2016

SUIVEZ NOUS

Facebook : RedhacRedhac

Site-Web : <https://www.redhac.org>

Twitter : @Redhac Redhac

Cameroun-Région du Littoral-Ville de Douala -En face SGBC Bali - Derrière la Station Total -1° Villa Portail Marron

N° de récépissé : 6321/2010/RDDA/C19/BAPP

Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP)

Membre de la Coalition pour une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples efficace

B.P. 2863 Douala-Cameroun –Tél. B.: (00237) 233 42 64 04 – Mob. : (00237) 693 54 83 66/696 08 02 73

Email: redhac.executifdhafricentrale@gmail.com - Site Web: www.redhac.org